



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Concert de la rentrée étudiante

DEL-2011-105

Numéro de la délibération : 2011/105

Nomenclature ACTES : Domaine de compétences, culture

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 28/09/2011

Date de convocation du conseil : 22/09/2011

Date d'affichage de la convocation : 22/09/2011

Début de la séance du conseil : 19 heures

Président de séance : M. Jean-Pierre LE ROCH

Secrétaire de séance : Mlle Julie ORINEL

Étaient présents : M. Bernard BAUCHER, M. Yovenn BONHOURE, Mme Nelly BURLLOT, Mme Florence DONATO-LEHUÉDÉ, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, M. Pierre GIRALDON, Mme Anne-Marie GRÈZE, Mme Stéphanie GUÉGAN, M. Jean-Paul JARNO, M. Jean-Luc LE BELLER, M. Daniel LE COUVIOUR, Mme Laëtitia LE DOARÉ, M. Henri LE DORZE, M. Alain LE MAPIHAN, Mme Sylviane LE PAVEC, M. Jean-Pierre LE ROCH, Mme Christine LE STRAT, M. Christophe MARCHAND, M. François-Denis MOUHAOU, Mme Maryvonne OLIVIERO, Mlle Julie ORINEL, M. Jean-Jacques PARMENTIER, Mme Elisabeth PÉDRONO, M. Yvon PÉRESSE, Mme Annie PESSSEL, Mme Martine PIERRE, Mme Françoise RAMEL-FLAGEUL, Mme Nicole ROUILLARD.

Étaient représentés : M. Loïc BURBAN par M. Pierre GIRALDON, M. Gérard DERRIEN par Mme Christine LE STRAT, Mme Ghislaine GOUTTEQUILLET par Mlle Julie ORINEL, M. Claude LE BARON par M. Christophe MARCHAND, M. Joël LE BOTLAN par M. Jean-Jacques PARMENTIER.

Concert de la rentrée étudiante

Rapport de Christophe Marchand

Le concert de la rentrée étudiante, programmé le jeudi 13 octobre 2011, au Palais des congrès, nécessite la passation de contrats de cession avec les artistes.

La commission a arrêté la programmation suivante établie en concertation avec l'association « Les art'souilles s'ouvrent » :

• Ebéona (groupe pontivyen)	200.00 €
• The Furs (groupe vannetais programmé au festival des vieilles charrues en 2011)	500.00 €
• As de Trèfle (groupe national - Touraine)	2 110.00 €
• Missil (DJ - Tête d'affiche)	2 637.50 €

Le montant des cachets est donné toutes taxes comprises. Des frais annexes (hébergement, restauration, frais de déplacement, prestations techniques) liés aux spectacles peuvent venir s'y ajouter.

Nous vous proposons :

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les contrats à intervenir
- de fixer le tarif d'entrée à 2 €

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 29 septembre 2011

**LE MAIRE
Jean-Pierre Le Roch**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LE MAIRE
Jean-Pierre Le Roch**